

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2008-261 du 8 octobre 2008 portant abrogation
de décisions de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : *SJSM0831072S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment le livre III de la partie V ;
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

La décision DG n° 2007-334 du 10 décembre 2007 portant nomination de Madame Anne Laurent en qualité de chef du département d'évaluation des produits cosmétiques, biocides et de tatouage à la direction de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est abrogée.

Article 2

La décision DG n° 2007-335 du 10 décembre 2007 portant délégation de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 8 octobre 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT